02 oct 2026 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2026

Prolongation de l’exploitation de la maison de transition de Gentbrugge

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal qui prévoit la prolongation pour trois ans de l’exploitation et du financement de la maison de transition de Gentbrugge.

En exécution du Masterplan Prisons et Internement, les maisons de transition sont organisées depuis 2019 comme une forme de détention à petite échelle. Dans ces maisons, un petit groupe de personnes condamnées peut purger la dernière partie de sa peine au sein d'une petite communauté, en bénéficiant d'un soutien intense, d’un accompagnement et d'une préparation à la réinsertion.

La maison de transition de Gentbrugge a ouvert ses portes le 1er octobre 2023, pour une durée totale de trois ans. Ce délai court jusqu’au 30 septembre 2026.

Le Conseil des ministres a dès lors marqué son accord sur la prolongation de l’exploitation de la maison de transition de Gentbrugge pour une nouvelle période de trois années allant du 1er octobre 2026 jusqu’au 30 septembre 2029 inclus, avec possibilité de prolongation. Le subside pour la première année de fonctionnement de cette période a également été approuvé.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d’arrêté royal fixant l'intervention financière de l'État fédéral pour une maison de transition de Gand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be